



Sommaire

Déclaration préalable	1
Élection du Secrétaire du CSE, de son trésorier et des membres du bureau	1
Décision des élus du CSE d'accepter les affectations des biens du CE	1
Après le CSE, un CSE extraordinaire (et illégal ?) pour la gestion de la restauration	2

Déclaration préalable

En introduction de la séance de constitution du CSE (élection de son secrétaire, de son trésorier et des membres du bureau), les élus CFE-CGC Orange ont proposé à tous les élus une résolution demandant à ce qu'une nouvelle convocation leur soit adressée, dans le respect de l'accord sur le dialogue social du 13 mai 2019. **Celui-ci prévoit un délai de 8 jours pour l'envoi des convocations et ordres du jour des CSE (article 10.4.2. p. 28)**, c'est à dire pour une première séance à partir du 11 décembre, délai qui permet à tous les élus de préparer dans de bonnes conditions les dossiers à traiter.

Cette résolution n'ayant pas été approuvée, la réunion s'est donc tenue, sans aucune concertation préalable, et illégalement.

Élection du Secrétaire du CSE, de son trésorier et des membres du bureau

✓ Élection du secrétaire

Lors de la composition du bureau, l'usage veut que la répartition des postes se fasse en termes de représentativité (%) à la sortie des urnes : le secrétariat revient à la 1^{ère} OS, le poste de trésorier à la 2^{ème}, le secrétariat adjoint à la 3^{ème}, le poste de trésorier adjoint à la 4^{ème}.

Depuis plusieurs mandatures, (2014/2017, 2017/2019, et maintenant 2019/2023), selon l'usage, nous avons la possibilité de participer au bureau...

Et depuis plusieurs mandatures, nous restons cohérents avec notre position de ne pas entrer au bureau si nous n'avons pas la possibilité de tenir notre promesse sur les ASC et la Restauration : **vous restituer vos 2 200 € annuels, grâce à la mise en place du Tableau Magique et à une gestion efficace et transparente du budget de la restauration dans tous les CSE où nous serions majoritaires.**

Comme elles le font depuis plusieurs mandatures, les autres Organisations Syndicales ayant affirmé leur volonté de ne pas nous suivre sur cette voie, les élus CFE-CGC ont renoncé à occuper le poste de Secrétaire que l'usage leur octroyait et ne siègeront pas au bureau.

Depuis plusieurs mandatures on nous fait le reproche de ne pas vouloir « prendre nos responsabilités ».

Et depuis plusieurs mandatures, la CFE-CGC Orange rappelle que nul n'est besoin d'être dans le bureau du CSE pour travailler, au bénéfice des personnels, sur le fond des dossiers qui concernent les thématiques économiques et sociales. Comme les élus CFE-CGC Orange l'ont toujours fait :

- ils étudieront et analyseront tous les dossiers présentés au CSE en s'appuyant sur l'écoute et l'expertise des personnels concernés ;
- ils participeront activement à toutes les commissions du CSE, lesquelles exercent tout ou partie des attributions du CSE relatives à une thématique donnée ;
- ils solliciteront des rencontres avec la Direction afin d'être force de propositions pour les dossiers structurants ;
- ils seront les garants d'une bonne gestion du budget du CSE FS&F et pousseront vers plus d'innovation comme ils l'ont fait, lors de la dernière mandature, par la création du « Pack Culture et Vacances » qui fait aujourd'hui l'unanimité...

Pascal Maury (CFTC) est proposé pour le poste de Secrétaire du CSE Fonctions Support & Finances.

Vote des élus

- Pour : CFDT, CFTC, CGT, FO
- Contre : SUD
- **Compte-tenu du caractère illégal et précipité de cette réunion, les élus CFE-CGC ne participent pas au vote.**

Décision des élus du CSE d'accepter les affectations des biens du CE

Afin d'assurer la continuité de gestion du CE vers le CSE, (et contrairement aux recommandations de l'expert-comptable du CE FS&F lors de la présentation, le 4 novembre 2019, du rapport des comptes), une certaine Organisation Syndicale a insisté pour proposer de transférer 450k€ du fond de réserves

du budget de fonctionnement du CE vers le compte ASC du CSE

Ce transfert doit permettre de gommer la prévision de déficit du budget ASC, mais aussi de boucler au mieux financièrement la fin d'année 2019.

Analyse de la CFE-CGC

Les élus CFE-CGC Orange notent :

- qu'aucun bilan de gestion actualisé au 30/11/2019 – date de clôture des activités sociales et culturelles du CE – ne leur a été proposé,
- que ce transfert ne mentionne aucunement la dévolution du CE (qui permet le transfert de fonds) ainsi que l'utilisation à venir de ce montant de 450 000 €...

- Et surtout que cette décision votée par la majorité des élus ne semble pas respecter la loi...

Vote des élus

- Pour : CFDT, CFTC, CGT, SUD, FO
- Ne rendent pas d'avis : CFE-CGC

Après le CSE, un CSE extraordinaire (et illégal ?) pour la gestion de la restauration

A la demande insistante du secrétaire et d'une certaine Organisation Syndicale, la Direction a proposé un vote pour la tenue immédiate d'un CSE extraordinaire sur la gestion de la restauration, et sur lequel les élus (hors CFE-CGC) se sont prononcés favorablement.

Proposition est faite aux élus du CSE FS&F de déléguer, dans un cadre mutualisé avec d'autres CSE, la gestion de la restauration à Orange et d'adhérer ainsi à l'accord portant sur la gestion de l'activité sociale et culturelle de restauration au sein de l'UES Orange.

Analyse de la CFE-CGC

Une proposition illégale. La loi est pourtant claire sur l'envoi de l'ordre du jour d'un CSE extraordinaire : article L2325-16, abrogé par [Ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 - art. 1](#) : « L'ordre du jour des réunions du comité d'entreprise est communiqué aux membres trois jours au moins avant la séance. »

De plus, dans un arrêt en date du 13 février 2019, la Cour de cassation vient expliquer que seuls les élus titulaires sont habilités à demander à ce qu'une réunion extraordinaire soit tenue. 2 suppléants ont pourtant participé à cette demande.

La tenue de ce CSE extraordinaire ne laisse pas le temps aux élus de s'approprier l'accord portant sur la gestion de l'activité de restauration. Aucune présentation ni de l'accord ni de solutions de gestion alternatives n'a eu lieu.

Les élus CFE-CGC regrettent de ne pas pouvoir assurer leur mission de gestion de la Restauration non seulement en proposant une restauration de meilleure qualité, et à meilleur coût par un pilotage efficient des prestataires mais également adaptée aux choix de chacun des salariés. Les personnels d'Orange France Siège (Orange Village) et ceux de SCE (Orange Stadium) peuvent témoigner de la qualité de la Restauration gérée par la CFE-CGC Orange.

Vote des élus

- Pour : CGT, CFDT, CFTC, SUD, FO
- Ne rendent pas d'avis : CFE -CGC

UES Orange	représentativité 2019	évolution / 2017
CFE-CGC Orange	26,08 %	+ 3,26
CFDT	25,42 %	+ 0,78
CGT	14,74 %	- 2,45
FO Com	14,04 %	+ 0,14
SUD PTT	13,46 %	- 1,52
CFTC	4,83 %	- 0,42
Autres	1,43 %	+ 0,21



CSE FS&F représentativité	2019
CFE-CGC Orange	30,04 %
CFDT	29,85 %
CFTC	13,04 %
FO	11,46 %
SUD	9,65 %
CGT	5,95 %
Total	100 %

Le CSE vote sur tous les projets impactant votre vie professionnelle.

Il peut mandater des enquêtes ou des expertises et saisir l'inspection du travail ou la justice pour faire appliquer le droit.

Vos Élus :

Ali BEN M BAREK ; Jacques BERTHELIER ; Christian BOYER ; Anne CUDON ; Gilles DALLERAC
Laurence DULON ; Patrick EONO ; Laure FALEMPIN ; Frédérique LIMIDO-MILESI
Karl-Stephan LUCAS ; Annie MARTIN ; Loïc MARTIN ; Laurence MAURIN ; Dominique MESNIERE
Catherine MORIVAL ; Thierry NAMUR ; Danielle PROULT ; Madani RAHMANI ; Yves TERRAIL

Votre Représentant Syndical : Patrick BOUSCARY